

Le 2 septembre 2015

PROCÈS-VERBAL de la 109^e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs, 2^e étage à Terrebonne, le mercredi **2 septembre 2015** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Monsieur André Hénault, Président, préfet, MRC de Joliette
- Monsieur Stéphane Berthe, représentant, MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet, MRC Matawinie
- Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet, MRC de L'Assomption
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun
- Monsieur Réjean Gouin, représentant, MRC de Matawinie
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant, MRC de L'Assomption
- Monsieur Gérard Jean, représentant, MRC de D'Autray
- Monsieur Pierre La Salle, substitut de la préfète, MRC de Montcalm
- Monsieur Patrick Massé, représentant, MRC de Montcalm
- Monsieur Gabriel Michaud, substitut du préfet, MRC Les Moulins

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale-secrétaire-trésorière, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 15 juillet 2015
 - 2.2 Suivi du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 15 juillet 2015
 - 2.2.1 Renouvellement du contrat de location des bureaux du CRTL
3. Procès-verbal du comité exécutif - Aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursés – juin et juillet
 - 5.2 Conciliation bancaire - juin et juillet
 - 5.3 Liste des comptes à payer - Aucun
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 juillet 2015
 - 6.1.2 Circuit no 37 St-Lin-Laurentides / Terrebonne
 - 6.1.3 Circuit no 125 St-Donat/Chertsey/Montréal
 - 6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette au 31 juillet 2015
 - 6.3 États des revenus et des dépenses au 31 juillet 2015
 - 6.4 Gouvernance en transport collectif dans la région métropolitaine - discussions
 - 6.5 Budget alloué pour de la publicité et des objets promotionnels
 - 6.6 Demande de la MRC Les Moulins pour l'acquisition d'un panier à rebut pour abribus et la désinstallation d'un panier à rebut désuet
 - 6.7 Acquisition d'un abribus et d'un support à vélos pour le stationnement incitatif de Lavaltrie
 - 6.8 Acquisition d'un abribus pour la municipalité de Saint-Lin-Laurentides
7. Transport adapté
8. Règlements - aucun
9. Avis de motion - aucun
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 31 juillet 2015
13. Sujets divers
 - 13.1. IP Communication
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

Le 2 septembre 2015

CA-1049-09/2015

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 2 septembre 2015 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour CA du 2 septembre 2015

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-1050-09/2015

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 15 juillet 2015

Il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Éric Chartré et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration, tenue le 15 juillet 2015, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé en modifiant le point suivant :

- Au point 6.7 modifier le numéro de la résolution no CE-171-06/2015 par le numéro de résolution no CE-169-06/2015.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 15 juillet 2015

- 2.2 Suivi du procès-verbal du 15 juillet 2015

- 2.2.1 Renouvellement du contrat de location des bureaux du CRTL

CONSIDÉRANT QUE le terme du bail entre Carrefour Bélair inc. et le Conseil régional de transport de Lanaudière se termine le 31 décembre 2015 ;

Les membres conviennent de proposer au propriétaire un renouvellement de contrat de location des bureaux du CRTL pour une année plus une année d'option de renouvellement.

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 9 juillet au 28 août 2015, portant la référence CRTL-CA2015-09, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CRTL-CA2015-09

5. Bordereau des comptes

CA-1051-09/2015

- 5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE Soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} juin 2015 au 30 juin 2015 totalisant la somme de 3 141 955.38 \$.

QUE Soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} juillet 2015 au 31 juillet 2015 totalisant la somme de 2 142 015.09 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés : juin et juillet 2015

Le 2 septembre 2015

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois de juin et juillet 2015

Annexe 5.2 : Conciliations bancaires : juin et juillet 2015

5.3 Liste des comptes à payer

Aucun

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 juillet 2015

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 juillet 2015.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 juillet 2015

6.1.2 Circuit no 37 St-Lin-Laurentides / Terrebonne

Discussions en rapport avec le renouvellement du contrat de transport qui vient à échéance le 31 décembre 2015.

6.1.3 Circuit no 125 St-Donat / Chertsey / Montréal

Discussions en lien avec d'éventuelles modifications à l'horaire.

6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette au 31 juillet 2015

Dépôt des statistiques de la centrale d'appels du Terminus Joliette répertoriés par réseaux au 31 juillet 2015.

Annexe 6.2 : Statistiques Centrale d'appels au 31 juillet 2015

6.3 États des revenus et des dépenses au 31 juillet 2015

Dépôt

Annexe 6.3 : États des revenus et des dépenses au 31 juillet 2015

6.4 Gouvernance en transport collectif dans la région métropolitaine

Discussion

Annexe 6.4 : - Mémoire URBIS et RTRC soumis au Ministre des Transports
- Principes et propositions aqtim TPECN TPECS
- Proposition d'organisation de la gouvernance transport Lanaudière Sud 2015 08
- Document portant sur la rencontre avec le MTQ tenue le 1^{er} septembre 2015

6.5 Budget alloué pour de la publicité et des objets promotionnels

CONSIDÉRANT QUE le CRTL effectue diverses activités dans le cadre de la promotion du transport en commun;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de se procurer divers articles promotionnels à l'effigie du CRTL;

Le 2 septembre 2015

CONSIDÉRANT QU'un budget de 2 500 \$ est suggéré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à effectuer les démarches pour se procurer des articles promotionnels à l'effigie du CRTL pour une somme maximum de deux mille cinq cents (2 500 \$) dollars.

CA-1053-
09/2015

6.6 Demande de la MRC Les Moulins pour l'acquisition d'un panier à rebut pour abribus et la désinstallation d'un panier à rebut

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales au Québec (SOFIL) autorisant l'achat d'abribus;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10024-08-15 adoptée le 18 août 2015 par la MRC Les Moulins demandant au CRTL de procéder à l'acquisition d'un panier à rebut pour abribus et à la désinstallation d'un panier à rebut désuet;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL remboursera, le cas échéant, le montant des subventions autorisées et versées par le ministère des Transports,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un panier à rebut pour abribus et à la désinstallation d'un panier à rebut désuet pour la MRC Les Moulins.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

CA-1054-
09/2015

6.7 Acquisition d'un abribus et d'un support à vélos pour le stationnement incitatif de Lavaltrie

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de supports à vélo et d'abribus est admissible est admissible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales au Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL désire acquérir un abribus et un support à vélos pour son stationnement incitatif situé à Lavaltrie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un abribus pour une dépense maximale de 11 000.00 \$, taxes en sus.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un support à vélo pour un coût n'excédant pas 500.00 \$, taxes en sus.

Le 2 septembre 2015

CA-1055-
09/2015

6.8 Acquisition d'un abribus pour la municipalité de Saint-Lin-Laurentides

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales au Québec (SOFIL) autorisant l'achat d'abribus;

CONSIDÉRANT une soumission de la firme Fabco industrie pour un abribus modèle FA-AB10 comportant six côtés, au coût de sept-mille-cinq-cent-cinquante-neuf et soixante-quinze (7 559.75 \$) dollars, incluant le transport et le déchargement; taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cet abribus est conditionnelle à une résolution de la municipalité de St-Lin-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre LaSalle, appuyé par monsieur Patrick Massé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'un abribus pour la municipalité de St-Lin-Laurentides auprès de la firme Fabco industrie.

7. Transport adapté

Aucun point à l'ordre du jour

8. Règlement

Aucun

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis la dernière séance du conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 31 juillet 2015

Dépôt du registre des *requêtes et commentaires positifs*, du registre des *plaintes et commentaires négatifs* et du bilan au 31 juillet 2015.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs : juin et juillet 2015
- Plaintes et commentaires négatifs : juin et juillet 2015
- Bilan au 31 juillet 2015

13. Sujets divers

13.1 Soumission IP Communications – système informatique

CONSIDÉRANT la résolution #CA-1002-11/2014 du CRTL relativement à une autorisation de dépense pour l'implantation d'un système de génératrice et les modification du système informatique de CRTL ;

CA-1056-
09/2015

Le 2 septembre 2015

CONSIDÉRANT les coûts en lien avec les différentes modifications du système informatique se détaillait comme suit :

- Un communicateur, la configuration du routeur et l'isolation des différents liens réseau au coût de 905.46 \$ plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires de 406.88 \$ plus taxes applicables aurait dû autoriser pour l'installation et la programmation du commutateur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par monsieur Réjean Guin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la dépense autorisée pour les modifications du système informatique et l'installation du système de génératrice totalise un montant de 1 312.34 \$ plus taxes applicables.

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le 6 octobre 2015 au RTCR à compter de 9 h

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par monsieur Réjean Guin et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 2 septembre 2015 soit et est levée.

CA-1057-
09/2015

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière